Image not found or type unknown

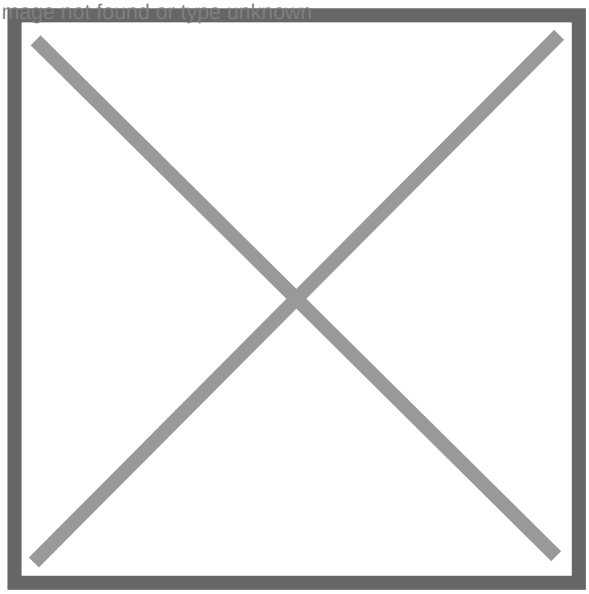

Suspension du paiement de la pension alimentaire

Par **mamie03**, le **26/05/2008** à **14:57**

Bonjour,
ma fille est séparée de son compagnon depuis 2003. Ils ont eu 2 enfants de 8 et 13 ans actuellement, dont ils ont la garde alternée une semaine chacun. Le juge aux Affaires Familiales a accordé une pension alimentaire à la maman, de 200€ mensuels pour rétablir le niveau de vie d'avant la séparation. Le père vient d'annoncer que dorénavant il ne peut plus lui verser cette somme. Je signale qu'il est cadre d'assurance, propriétaire de sa maison. Ma fille est employée d'assurances et locataire. Hormis les impôts fonciers, elle a pratiquement les mêmes charges, mais son salaire n'est pas aussi élevé.
A-t-il le droit d'interrompre les versements de son propre fait et quels sont les droits de ma fille ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés